

Nous entendons dire constamment qu'il importe de continuer à produire les denrées dont on a besoin pour alimenter le monde. Il importe également que les agriculteurs continuent à exploiter leurs terres, car c'est une excellente chose pour notre économie. D'aucuns disent que les agriculteurs produisent actuellement deux fois plus qu'il y a vingt ans. Chose certaine, il y a moins de la moitié autant d'agriculteurs aujourd'hui. Moins de gens produisent un peu plus de denrées. Ceux qui quittent les fermes sont maintenant chômeurs ou forcent d'autres à le devenir.

Nous devrions tenter d'accorder à l'agriculteur du crédit à un taux satisfaisant d'intérêt, afin de le garder sur la terre. Telle est en partie la portée de cet amendement. Si nous restreignons le capital, nous ferons monter les taux d'intérêt. Il est fort probable qu'un si grand nombre d'entreprises agricoles ou de petites entreprises feront faillite que la ferme familiale et la petite entreprise que nous connaissons actuellement disparaîtront et tomberont entièrement sous l'emprise des grandes sociétés.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de parler de cet amendement. Je félicite mon collègue, le député de Broadway-Greenwood (M. Rae), de l'avoir proposé. Cet après-midi, j'ai remarqué que les députés conservateurs et libéraux sont restés silencieux à ce sujet. L'amendement stimulerait la construction domiciliaire, ce qui aiderait tous les Canadiens. Il n'y a pas longtemps, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a fait une étude dans ma circonscription et elle a découvert que le nombre de logements à louer correspondait à un taux de 0 p. 100 dans presque toutes les municipalités. Le taux le plus élevé qu'elle ait trouvé était de .05 p. 100.

Si on introduisait cette proposition dans la loi sur les banques, les municipalités pourraient s'occuper de regrouper et d'aménager des terrains et construire des logements qui répondraient aux besoins du travailleur moyen.

M. Blenkarn: En voilà assez!

M. Parker: J'ai déjà participé à un programme de ce genre et j'ai vu ce qu'il était possible de faire. J'ai déjà vu une petite localité regrouper et aménager 25 acres de terre avec l'appui des trois niveaux de gouvernement. Les parcelles ont été vendues au prix coûtant. Les acheteurs ont emprunté de l'argent à la banque. Nombre d'entre eux ont construit eux-mêmes leur maison. D'autres ont fait appel à un entrepreneur. Ce projet, qui a eu lieu au début des années 70, a stimulé la construction domiciliaire, et une disposition semblable de la loi sur les banques stimulerait de même l'industrie du bâtiment.

Je voudrais parler des problèmes qu'éprouvent les propriétaires de petites entreprises. Pendant la campagne électorale, j'ai sans cesse entendu les députés conservateurs ou les députés libéraux affirmer qu'ils étaient les champions de la petite entreprise. Plusieurs hommes d'affaires de cette catégorie sont venus m'exposer leurs problèmes. Je songe notamment à un groupe qui exploite une petite industrie de traverses de chemin de fer. Ces hommes d'affaires s'efforçaient d'arracher un contrat au CP Rail. Ils ne pouvaient obtenir de financement faute de contrat. Mais le CP Rail préfère aller acheter des milliers et des milliers de traverses dans l'État de Washington. Je parle de l'occurrence de petites industries exploitées par trois ou quatre personnes. Dans ce cas, il s'agissait d'un petit atelier qui s'efforçait de survivre en fabriquant des traverses de

chemin de fer à partir d'arbustes rabougris. On assisterait certainement au lancement de nombreuses petites entreprises si des modifications étaient apportées à la loi sur les banques pour aider les responsables.

Je me suis rendu dans de grandes villes où les grands centres commerciaux peuvent financer et mobiliser tout leur butin pour saigner à blanc les chefs de petites entreprises qui ne peuvent pas obtenir de prêts des banques. S'il arrive qu'il puissent en obtenir un, les taux sont si élevés qu'ils ne peuvent pas vendre leurs produits au prix qui s'impose ou qu'ils ne peuvent pas se constituer de stocks, et ils font bientôt faillite. Les chefs de petites entreprises comprennent ce que je veux dire.

Il y a aussi le tourisme. Les hommes d'affaires dans ma circonscription cherchent à développer le ski en hiver en particulier. Là encore, les taux d'intérêt seront un facteur décisif, car ce sont eux qui conditionnent la prospérité ou la faillite d'une entreprise.

L'autre jour, une femme est venue m'exposer ses difficultés. Elle essaie de lancer une petite entreprise, mais comme les banques ne veulent pas lui prêter de capitaux, elle a dû faire appel à la caisse fédérale de développement. Elle risque d'être dépossédée de son entreprise au mois de décembre. J'ai donc essayé de savoir combien de chefs de petites entreprises se trouvaient dans cette situation. Dans ma localité, j'en ai trouvé beaucoup. J'en ai trouvé plusieurs...

• (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): À l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vaudreuil (M. Herbert)—La Fonction publique—Le conflit des traducteurs—L'état des négociations; le député de Winnipeg-Assiniboine (M. MacKenzie)—Les affaires des anciens combattants—La majoration des allocations et pensions d'invalidité des anciens combattants; le député de Comox-Powell River (M. Skelly)—La consommation—Le motif pour lequel certains magasins à rayon ont augmenté leurs frais d'administration.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ON DEMANDE DE PRÉSENTER LES MESURES NÉCESSAIRES POUR ACCROÎTRE LE CONTRÔLE ET D'EXIGER DES COMPTES PLUS RIGoureux

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter des mesures législatives comme le bill C-27, loi concernant les sociétés